

Mardi 26 mai 2020, s'est déroulée la réunion d'installation du conseil municipal de Vémars, élu au 1er tour le 15 mars 2020.

Cette réunion a eu lieu conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020, liée aux règles qui régissent l'installation des conseils municipaux élus au complet au premier tour le 15 mars 2020 : les conseillers municipaux élus devaient élire le maire et les adjoints au plus tard le 28 mai 2020.

Comme pour toutes les communes de moins de 2 500 habitants, le conseil municipal est composé de 19 élus.

Ont été élus le 15 mars dernier, 15 candidats de la liste « Ensemble pour Vémars » et 4 candidats de la liste « J'aime Vémars ».

Dans l'ordre :

FREDERIC DIDIER

ALAIN GOLETTA

PATRICIA ANDRIANASOLO

DIDIER PREVOST

ISABELLE DUFLOS

LIONEL LECUYER

GEORGETTE BRAZIER

GEORGETTE ROUSSY

ANTONIA CORNET

VERONIQUE BUCHET

DEMBA DIALLO

YVES LECUYER

ADELIN COURTOIS

OLIVIER MAGNIER

WILLIAM CADOR

CHRISTINE BOUDET

MARIE-CHRISTINE COMONT

MARTIAL VANDAMME

DIDIER CABARET

Ces conseillers municipaux ont élu Frédéric DIDIER maire de Vémars par 15 voix sur 19.

Ensuite, Frédéric DIDIER a proposé que soient nommés 5 adjoints au maire, nombre maximal conformément à la réglementation.

Ont été élus aux postes d'adjoints, par 15 voix sur 19, dans l'ordre : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS et Lionel LECUYER.

Le nouveau conseil municipal est maintenant opérationnel. Mes remerciements et ma plus grande reconnaissance vont aux Vémaroises et aux Vémarois pour la confiance témoignée. Si nous sommes ici aujourd'hui c'est grâce à la population Vémaroise ; le soutien qu'elle nous a accordé confère une réelle légitimité à nos actions de demain. Ce nouveau mandat, 4ème consécutif en ce qui me concerne, aura pour mots-clés : respect de l'environnement, renforcement de la solidarité, propreté de notre village et amélioration de la communication. Sous ma conduite, nous travaillerons ensemble dans le respect mutuel pour bâtir le meilleur pour notre village, et pour nous tous.

Ce conseil municipal d'un caractère spécial du fait de la Covid-19 a fait l'objet d'une captation vidéo qui sera d'ici peu mise en ligne sur le site Internet de la mairie – [www.mairiedevemars.fr](http://www.mairiedevemars.fr)

Le maire,

Frédéric DIDIER.